



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Ferréol-les-Neiges

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 33 RUE DE L'ÉGLISE, LE 15 SEPTEMBRE 2014, À 19H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSE.

Sont présents : Mesdames Florence Beauvent et Louise Thouin et messieurs Mark Cardwell, Léopold Michel et Réjean Morency.

Absent avec motivation : monsieur Robert Pilote

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #14-245
Avis de
convocation

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.

Rés. #14-246
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 9 septembre 2014, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>	<u>Recommandation CCU</u>
40, rue des Galets	Unifamiliale isolée	14-125
124, rue du Flanc	Modification des plans	14-126
70, rue Bérubé	Ajout d'un solarium	14-127
49, rue De Coubertin	Garage attaché	14-128
153, rue Notre-Dame	Changement de revêtement extérieur en façade	14-129

Arrivée de monsieur Réjean Morency à 19h05.

Arrivée d'un
élu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Rés. #14-247
Acceptation
de l'offre
d'emprunt

Il est proposé par monsieur Léopold Michel, appuyé par madame Louise Thouin et unaniment résolu :

- Que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 23 septembre 2014 au montant de 1 255 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 04-467(02-441)(décrétant des travaux de réparation de la chambre de vanne #1), 07-542(services professionnels pour le prolongement de la rue du Rocher), 07-527 (réfection d'aqueduc, d'égout et de voirie sur l'avenue Royale), 06-508 (raccordement du puits #4 à la station de pompage et de remplacement de conduite d'aqueduc), 08-550 (travaux de réfection d'aqueduc, d'égout et de voirie sur l'avenue Royale), 04-468 (recherche en eau potable), 98-383 (travaux de voirie dans la rue du Lynx et du Renard), 09-573 (travaux de construction de la rue des Marguerites et Trépanier) et 14-651 (remplacement d'aqueduc, de réparation d'égout domestique et de réfection de voirie des rues de l'Étang et de la Traverse). Ce billet est émis au prix de 100,00\$ pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

70 000 \$	2.74%	23 septembre 2015
71 000 \$	2.74%	23 septembre 2016
73 000 \$	2.74%	23 septembre 2017
75 000 \$	2.74%	23 septembre 2018
966 500 \$	2.74%	23 septembre 2019

- Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Rés.#14-248
Renouvelle-
ment
d'emprunt
pour des
règlements

Attendu que, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges souhaite emprunter par billet un montant total de 1 255 500 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
04-467(02-441)	4 000 \$
07-542	25 800 \$
07-527	69 400 \$
06-508	87 100 \$
08-550	36 000 \$
04-468	48 400 \$
98-383	117 200 \$
06-508	17 000 \$
08-550	243 600 \$
09-573	97 000 \$
14-651	510 000 \$

Attendu que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Attendu que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges avait, le 2 juin 2014, un montant de 233 300 \$ à renouveler sur un emprunt original de 324 900 \$, pour des périodes de 10 ans et 15 ans, en vertu des règlements numéros 04-467(02-441), 07-542, 07-527, 06-508 et 08-550;

Attendu qu'un montant total de 11 000 \$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 222 300 \$;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel, appuyé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- Qu'un emprunt par billet au montant de 1 255 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 04-467(02-441), 07-542, 07-527, 06-508, 08-550, 04-468, 98-383, 09-573 et 14-651 soit réalisé;
- Que les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);
- Que les billets soient datés du 23 septembre 2014;
- Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
- Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	70 000 \$
2016	71 000 \$
2017	73 000 \$
2018	75 000 \$
2019	77 000 \$(à payer en 2019)
2019	889 500 \$ (à renouveler)

- Que pour réaliser cet emprunt la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est à dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 23 septembre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 04-467(02-441), 07-542, 07-527, 06-508, 08-550, 04-468, 98-383, 09-573 et 14-651, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;
- Que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges emprunte 222 300 \$ par



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets, pour un terme additionnel de 3 mois et 21 jours au terme original des règlements numéros 04-467(02-441), 07-542, 07-527, 06-508 et 08-550.

Rés.#14-249 Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que la
Retrait de la municipalité retire la résolution sur l'emprunt de 5 ans des frais de
résolution sur l'emprunt de 5 ans pour les refinance-
ment frais de
financement

Rés.#14-250 Attendu que les règlements #99-394(Socom), 04-462(Versement d'une quote-part à la
Rembourse- CSPPS), 07-546(Remplissage de fossé et séparateur de débit sur le boul. les Neiges),
ment 09-579(Réfection des rues Jardins et des Myrtilles) viennent en renouvellement le 16
d'emprunt par octobre 2014;
le fonds

administration Attendu que la municipalité, lors de son entente avec Hydro-Québec sur la vente de
ses parts dans la SOCOM, a dégagé des sommes disponibles pour le remboursement
de la dette à long terme;

Attendu que ces deux règlements font partie de l'équation visée par l'objectif de la
gestion de la dette ;

Attendu que ces deux règlements étaient remboursables par l'ensemble des
contribuables de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges;

En conséquence :

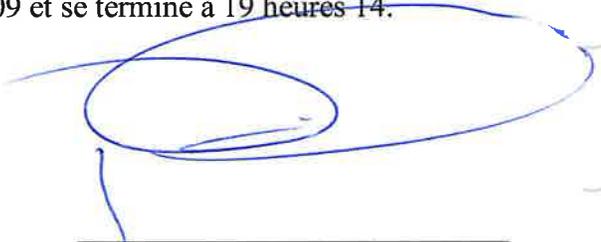
Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que les
conseillers municipaux autorisent le remboursement des emprunts pour les règlements
#99-394(Socom) au montant de 1 223,400 \$, 04-462(Versement d'une quote-part à la
CSPPS) au montant de 148,300 \$, 07-546(Remplissage de fossé et séparateur de débit
sur le boul. les Neiges) au montant de 221 200\$ et 09-579(Réfection des rues Jardins
et des Myrtilles) pour 461 900 \$. Les quatre (4) projets totalisent un montant de
2 054,800\$ et sont remboursables à même le fonds d'administration.

Période de
questions

La période de questions débute à 19 heures 09 et se termine à 19 heures 14.

Fin de la
séance

Levée de la séance à 19 heures 14.



Parise Cormier, mairesse



Martin Leith, secrétaire-trésorier